



**Canadian  
Institute  
of Actuaries**

**Institut  
canadien  
des actuaires**

## **Demande de propositions : Programme de subvention pour la recherche universitaire 2023-2024**

### **Contexte et intention**

Les universités canadiennes sont des partenaires importants au sujet de l'éducation et la formation professionnelle de la prochaine génération d'actuares canadiens et en ce qui concerne le renforcement de la visibilité de la profession actuarielle auprès du public canadien. L'Institut canadien des actuaires (ICA) soutient les universités canadiennes par le biais du Programme de subvention pour la recherche universitaire.

Ce programme offre un financement aux universitaires titulaires d'un poste dans une université canadienne dans le but de faire avancer la recherche en science actuarielle, en offrant aux étudiants et étudiantes des universités canadiennes la possibilité de mener des recherches en science actuarielle et de former la prochaine génération d'actuares universitaires.

### **Objectif et portée**

La Direction de la recherche (DR) de l'ICA sollicite des propositions d'universitaires titulaires de postes dans les universités canadiennes afin de mener des recherches en science actuarielle.

Les propositions peuvent porter sur n'importe quel domaine de la science actuarielle, mais une partie importante du financement doit être utilisée pour soutenir les étudiants et étudiantes de premier cycle ou des cycles supérieurs poursuivant des études dans une université canadienne. Aussi, la problématique de recherche doit être suffisamment concise pour que le projet puisse être complété pendant la période de financement (généralement 12 mois ou moins).

Voici des exemples de propositions particulièrement encouragées :

- Appliquer de nouvelles façons les méthodes et techniques actuarielles traditionnelles;
- Élaborer de nouvelles solutions aux problèmes traditionnels de sécurité financière;
- Explorer des sujets d'intérêt émergent;
- Impliquer une collaboration avec les praticiens et praticiennes du secteur.

Le Conseil d'administration de l'ICA a identifié l'analytique prédictive et les changements climatiques comme des priorités stratégiques. Par conséquent, les propositions dans l'un ou l'autre de ces domaines sont encouragées.

Le financement demandé ne peut pas dépasser 20 000 \$. Il n'est pas permis de l'utiliser pour compléter les salaires du corps professoral ou des praticiens et praticiennes occupant un poste à temps plein. Les frais généraux et autres frais administratifs ne peuvent pas dépasser 1 000 \$.

## Résultat visé

Les bénéficiaires de subventions dans le cadre du Programme de subvention pour la recherche universitaire devront soumettre un rapport de deux pages résumant les constatations de leur recherche.

Ce rapport, qui devrait normalement être soumis à la fin de la période de financement, décrira dans un langage accessible aux membres de l'ICA la problématique de recherche étudiée, son contexte et son importance, les constatations de la recherche, ainsi que le plan de diffusion de ces constatations. Les formes acceptables de diffusion comprennent, entre autres chose, la publication des résultats dans une revue universitaire ou professionnelle ou la présentation des résultats lors d'un congrès ou d'un symposium. Sous réserve qu'il respecte les normes de l'ICA, le rapport sommaire sera affiché sur le site Web de l'ICA.

## Processus de demande du financement

Les universitaires occupant un poste dans une université canadienne qui souhaitent soumettre une proposition de recherche en actuariat doivent soumettre une lettre d'intention à [Esteban Rivera](#), gestionnaire de projet, recherche et pratique professionnelle, au plus tard le **13 octobre 2023**.

La lettre d'intention doit inclure les informations suivantes :

- Le nom et le titre du chercheur ou de la chercheuse principale et son affiliation institutionnelle. Cette personne est celle qui envisage de soumettre la proposition et sera le contact principal pour toute correspondance avec l'ICA.
- Les noms, titres et affiliations institutionnelles de tous les co-chercheurs principaux.
- Le nombre et les niveaux universitaires des étudiants et étudiantes (premier cycle, cycles supérieurs professionnels, doctorat, etc.) susceptibles de recevoir un financement et leurs affiliations prévues. Dans les cas où on prévoit que l'affiliation d'un étudiant ou d'une étudiante serait différente de celle du chercheur ou de la chercheuse principale, il devrait y avoir une explication de la raison pour laquelle cela est nécessaire et comment l'étudiant ou l'étudiante recevra une supervision appropriée.
- Le domaine de la science actuarielle dans lequel la recherche sera menée.
- Une brève description de la problématique de recherche à étudier (200 mots ou moins).

Nous utiliserons les informations contenues dans la lettre d'intention pour identifier les examinateurs potentiels et tout conflit d'intérêts. Nous les utiliserons également pour effectuer une évaluation initiale de l'admissibilité. Le personnel de l'ICA avisera les répondants et répondantes qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité décrits dans la section « Objectif et portée ».

Les demandes dûment remplies doivent être soumises à [Esteban Rivera](#) au plus tard le **12 janvier 2024** et doivent inclure les informations suivantes :

- Une description du projet de recherche proposé. Elle doit préciser clairement la problématique de recherche à étudier, pour quelle raison elle est importante, l'approche à adopter pour aborder le problème, pourquoi cette approche est

susceptible de réussir ainsi que le résultat attendu, par exemple, une nouvelle méthode ou un outil de calcul.

- Les noms, titres et affiliations de tous les membres confirmés de l'équipe de recherche, avec leurs rôles (chercheur ou chercheuse principale, étudiant chercheur, etc.) clairement identifiés.
- Les curriculum vitae des membres confirmés de l'équipe de recherche, avec une brève explication mettant en avant comment leurs parcours, leurs formations et leurs expériences les qualifient pour effectuer la recherche.
- Le niveau de financement demandé, avec des détails sur les montants à dépenser pour les étudiants et étudiantes, les frais généraux, les frais administratifs, etc., ainsi que la durée du financement.
- Un plan de diffusion des constatations.

Nous encourageons les répondants et répondantes à utiliser le format PDF pour les fichiers soumis. Notez que tous les fichiers doivent être soumis dans le cadre d'un courriel unique. Les demandes incomplètes ou qui manquent d'informations clés seront retournées et la personne devra soumettre à nouveau la demande.

### **Processus de sélection**

Le personnel de l'ICA procédera à un examen initial des demandes reçues pour s'assurer qu'elles contiennent tous les renseignements demandés. Les demandes incomplètes ou qui manquent d'informations clés seront renvoyées à la personne répondante et ne seront pas examinées davantage, à moins que le répondant ou la répondante ne soumette à nouveau la demande avant la date limite (le **12 janvier 2024**).

Les demandes jugées complètes seront évaluées par un comité d'examen sélectionné par l'ICA. Le comité d'examen sera composé d'universitaires titulaires de postes dans les universités canadiennes et sera sélectionné de manière à limiter les conflits d'intérêts éventuels.

Les demandes seront évaluées selon un processus en trois étapes :

- La première étape évalue si les critères de qualification de base décrits dans la présente demande de propositions (DP) ont été satisfaits.
- La deuxième étape évalue la probabilité de réussite, c'est-à-dire si la portée de la problématique de recherche est suffisamment concise et définie de manière à ce que le projet puisse être réalisé dans la période de financement proposée.
- La troisième étape classe les propositions qui passent avec succès les deux premières étapes.

Seules les propositions qui réussissent les deux premières étapes seront prises en considération pour un soutien financier. Les subventions seront accordées en fonction des fonds disponibles et du classement.

Les résultats de l'évaluation du comité d'examen seront fournis à la Commission sur la recherche universitaire de la DR, qui les présentera auprès de cette dernière pour l'approbation finale. Les membres de la Commission sur la recherche universitaire ou de la

DR dont la relation avec l'un des répondants ou l'une des répondantes pourrait les placer dans un conflit d'intérêts se récuseront du processus de prise de décision et d'approbation.

Bien que l'ICA ait l'intention d'examiner toutes les propositions reçues et d'attribuer des subventions en fonction des mérites des propositions reçues, l'Institut peut, à son entière discrétion, sélectionner ou rejeter une ou toutes les propositions reçues et n'est pas tenu d'accorder une subvention aux répondants et répondantes.

### **Informations complémentaires et conditions**

La personne répondante doit garder tous les renseignements fournis par l'ICA dans la plus stricte confidentialité.

Toutes les demandes soumises deviennent la propriété de l'ICA et sont traitées comme étant confidentielles et exclusives. Les informations contenues dans ces demandes dont les propositions elles-mêmes, entre autres, peuvent être partagées librement avec le personnel de l'ICA, les membres du comité d'examen, la Commission sur la recherche universitaire et la DR. Les propositions peuvent également être partagées de manière confidentielle avec des experts retenus pour donner un avis sur la proposition. Les personnes répondantes doivent indiquer dans leur demande s'il existe des personnes ou des entités avec lesquelles leur proposition ne doit pas être partagée.

Les répondants et répondantes doivent consulter les politiques de l'ICA suivantes avant de soumettre leurs demandes :

- [Politique encadrant la recherche](#)
- [Politique encadrant les données aux fins de la recherche subventionnée](#)

Les candidats et candidates retenues devront conclure un contrat avec l'ICA et lui fournir une licence perpétuelle, entièrement payée et libre de redevances pour diffuser les constatations de la recherche sous la forme que l'ICA jugera adéquate, mais conserveront la propriété intellectuelle.

L'ICA ne sera pas tenu responsable des frais encourus par toute partie dans la préparation et la présentation de toute réponse à la présente demande de propositions.

L'ICA prévoit d'aviser les candidats et candidates retenues d'ici le **18 mars 2024**.

### **Questions**

Les questions concernant cette demande de propositions doivent être adressées à [Esteban Rivera](#).

Tout contact non autorisé avec d'autres employés de l'ICA concernant cette DP peut entraîner une disqualification. Toute communication orale sera considérée comme non officielle et non contraignante par l'ICA. Les personnes répondantes et les fournisseurs ne doivent se fier qu'aux déclarations fournies par écrit ou par courriel par la personne-ressource désignée de l'ICA pour la présente DP.



*L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses, partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour améliorer la vie des gens au Canada et à l'échelle du monde. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyse de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité afin d'aider les personnes et les organisations canadiennes à faire face à leur avenir en toute confiance.*